



2018 Année européenne du patrimoine culturel

publié le 17/04/2018

Le label Année européenne du patrimoine culturel 2018

Descriptif :

Valorisation du patrimoine culturel : matériel, immatériel ou numérique.

Labellisation de projets - Demande le labellisation jusqu'au 31 décembre 2018.

Sommaire :

- Qu'entend-on par Patrimoine culturel ?
- Label Année européenne du patrimoine culturel 2018
- Sites et ressources



Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté le 17 mai 2017 la décision proclamant 2018, **Année européenne du patrimoine culturel**.

L'année européenne du patrimoine culturel vise à célébrer la diversité et le dialogue entre les cultures et souhaite mettre en lumière la contribution du secteur à l'économie et aux relations internationales de l'Union européenne.

● Qu'entend-on par Patrimoine culturel ?

Le patrimoine culturel européen est confronté à une série d'enjeux allant de l'évolution de la façon dont les gens prennent part aux activités culturelles aux menaces environnementales et au trafic de biens culturels.

Il s'agit de l'ensemble des ressources héritées du passé, toutes formes et tous aspects confondus, d'ordres matériel, immatériel et numérique. Sont notamment inclus :

- les monuments et les sites,
- les paysages et les sites naturels,
- les savoir-faire, les connaissances et les modes d'expression qui témoignent du génie créatif humain,
- les collections des musées, des bibliothèques et des archives,
- le patrimoine cinématographique, musical ou encore numérique...



● Label Année européenne du patrimoine culturel 2018

La Commission européenne incite les États-Membres à labelliser des projets variés et à mobiliser l'ensemble des acteurs afin d'assurer le succès de cette Année thématique.

L'Année européenne du patrimoine culturel a pour ambition de réaffirmer l'unité culturelle de l'Europe. Elle repose sur un principe de labellisation de projets vecteurs de dynamisme économique, de cohésion sociale et environnementale du patrimoine tant à l'échelon national qu'à l'échelon européen.

L'Année européenne du patrimoine culturel n'est pas un programme de financement. Elle s'apparente plutôt à une campagne de sensibilisation tant au niveau européen que national sur un thème spécifique.

Tous les types de patrimoine (architectural, archéologique, vivant, cinématographique, naturel etc.) et tous les types de projets, à toutes les échelles (locale, régionale, nationale, internationale), sont concernés.

Le label Année européenne du patrimoine culturel 2018 permettra ainsi de valoriser la place du patrimoine en France et en Europe et de renforcer le lien entre l'Union européenne et les citoyens, par la reconnaissance et la mise en lumière de leurs activités patrimoniales.

○ Un site internet dédié pour demander la labellisation

La période de labellisation s'étend du 7 décembre 2017 au 31 décembre 2018. Le label sera octroyé tout au long de l'année 2018. Les projets démarrant en 2018 et se poursuivant en 2019, ou au-delà, peuvent être labellisés. Le site Internet [Année européenne du patrimoine culturel](#) met à disposition des porteurs de projets un [formulaire de demande de labellisation](#). Les manifestations retenues y seront présentées.

○ Événements nationaux placés sous le thème de l'Année européenne du patrimoine

Les événements nationaux récurrents organisés ou soutenus par le ministère de la Culture chaque année seront placés sous le thème de l'Année européenne du patrimoine culturel parmi lesquels :

- Journée internationale des monuments et des sites (18 avril 2018), [JIMS 2018](#),
- [Tous à l'opéra](#) (5 et 6 mai 2018) ;
- la [Nuit européenne des musées](#) (19 mai 2018), dont le module "la Classe, l'œuvre !" pourra être décliné en Europe ;
- les [Rendez-vous aux Jardins](#) (1er, 2 et 3 juin 2018), dont le thème 2018 sera "L'Europe des jardins", et qui pour la première fois cette année s'élargit à cinq pays européens (Allemagne, Croatie, Hongrie, Lituanie, Slovaquie) ;
- les [Journées nationales de l'archéologie](#) (15, 16 et 17 juin 2018)
- les [Journées européennes du patrimoine](#) (15 et 16 septembre 2018), qui se déclineront sur le thème de "L'art du partage" ;
- les [Journées nationales de l'architecture](#) (19, 20 et 21 octobre 2018).

● Sites et ressources

► [Année européenne du patrimoine culturel 2018](#)

► [Drac Nouvelle Aquitaine](#)

Contact à la DRAC Nouvelle-Aquitaine : [Dominique PEYRE](#), Conservateur, Conservation régionale des monuments historiques, 05 57 95 02 63

► ARTE accompagne tout au long de l'année les manifestations en proposant une [sélection de programmes dédiés au patrimoine matériel et immatériel](#).